



## Financement des Vert.e.s de Lavaux-Oron : Règlement sur les rétrocessions

### *Préambule*

Le financement des Vert.e.s de Lavaux-Oron (L-O) repose sur le principe inscrit à l'art. 5 des statuts de la section. Ainsi les principales sources de financement des Vert.e.s. de L-O sont :

- Une part des cotisations des membres (environ un tiers, le reste étant reversé aux Vert.e.s vaudois.e.s et aux Vert.e.s suisses)
- Les contributions des élu.e.s. communales et communaux (conseillers communaux et municipaux)
- Les dons et les legs
- Les autres ressources éventuelles

Les élu.e.s au niveau cantonal et fédéral, membres de la section ne versent pas de rétrocessions à la section.

Les contributions des élu.e.s sont fixés par le comité après consultation des intéressé.e.s (Statuts, art.5)

### *Principes*

Dans l'ensemble, les contributions servent à financer les activités de la section, mais principalement les campagnes pour les élections communales partout dans le district.

### *Rétrocessions des élu.e.s*

#### **Conseillères municipales et Conseillers municipaux**

La ou le Municipal.e verse au minimum 5% de son salaire brut, à étudier selon l'impact financier de sa charge sur son revenu en dehors de la Municipalité.

#### **Conseillères communales et Conseillers communaux**

La Conseillère communale ou le Conseiller communal verse 20% sur l'ensemble de ses jetons de présence.

Chaque conseillère et chaque conseiller est responsable de calculer chaque année le montant de sa rétrocession et de la verser aux Vert.e.s de L-O.  
(IBAN : CH93 0900 0000 1001 2109 6, Les Verts, section Lavaux-Oron)

Le comité de la section statue sur tout cas exceptionnel.

Règlement adopté par le comité dans sa séance du 13 octobre 2021 à Lutry.

Murielle Kathari Lauritzen  
Présidente

Claudia Gaemperle  
Secrétaire